

dit *Thomas Alexis Goffelin*, et pour encourager les bâtisses des Ponts sur les Rivières, de permettre au dit *Thomas Alexis Goffelin* de réparer son Pont, et de lui accorder le droit de péage pendant quatre années, et que pendant cet intervalle le public pourra bâtir un Pont sur la même Rivière, sur lequel le public ne pourra passer avant les dites quatre années.

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité de toute la Chambre, sur le *Bill* grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, " Acte pour découvrir plus facilement, et punir d'une manière plus efficace, dans les cas de petits larcins et autres, les personnes qui achètent ou recèlent des effets volés."

En conséquence la Chambre s'est formée en Comité.

Mr. l'Orateur a laissé la Chaire,

Mr. *M'Cord* a pris la Chaire du Comité.

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et Mr. *M'Cord* a fait rapport que le Comité avoit fait quelques progrès, et l'avoit enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

ORDONNE<sup>s</sup>, que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau.

RESOLU, que, Lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en Comité de toute la Chambre sur le dit *Bill*.

Conformément à l'ordre, un *Bill* pour restreindre et punir plus efficacement les Regratiers dans la Cité de *Québec* et ses environs, a été lu une seconde fois.

Mr. *Blackwood* a proposé, secondé par Mr. *Durocher*, que le dit *Bill* soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est divisée sur la question :

D d 2

Pour